

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2006

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le dix neuf décembre deux mil six, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Molière, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean-Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Liliane TISSERAND, Florent VILLANOVA, Michel CABITEN, Joëlle NEVEUX, Marie-Claude GUERIN, Martine BAUX, Philippe LEFEVRE, Pierre PROSILLICO, René BEZARD, Alex THOMAS, Denis THEROND, René CORGNOLO, Brigitte HUMEAU, Myriam TRUFFE, Georges DELSAUT, Roger FLATTET, Michèle LETOT, Patrick VEGAS, Robert MASSON, Jean-Michel FORET, Mireille CLOT, Joëlle DUMOND

ABSENTS REPRESENTES

Angéline RAFFIN donne pouvoir à Monsieur le Maire
Nicole LOTITO donne pouvoir à Jean-Paul OLLIVIER
Raphaëlle VACHEROT donne pouvoir à Joëlle NEVEUX
Jean Pierre SERRA donne pouvoir à Roger FLATTET
Christian ROUGIER donne pouvoir à Georges DELSAUT

ABSENTS

Brigitte VARSİ, Frédéric LUERA, André GRIMONPON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

Appel nominal des membres par Monsieur le Maire.

I – DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Myriam TRUFFE est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

II – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2006

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2006 est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

III – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

1 – DECISION MODIFICATIVE N° 5 – BUDGET VILLE

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE la décision modificative suivante :**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

article	fonction	Ordre- Réel	libellé	Montant
023			Autofinancement	164 000
6611	01		Intérêts	15 000
			TOTAL	<u>179 000</u>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

article	fonction	Ordre- Réel	libellé	Montant
722	0209		Travaux en régie	164 000
768	01		Rbst d'emprunts	15 000
			TOTAL	<u>179 000</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

article	fonction		libellé	Montant
2111	0202	ORDRE	Echange de parcelle	32 800
27638	01	ORDRE	Rbst de dette	15 000
1641	01		Emprunt	-200 000
021			Autofinancement	164 000
024			Produit de cession	200 000
			TOTAL	<u>211 800</u>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

article	fonction	Ordre- Réel	libellé	Montant
2111	824	ORDRE	Echange de parcelle	32 800
16874	01		Rbst d'emprunt	15 000
2313	0209	ORDRE	Trx en régie	164 000
166	01		Rbst d'emprunt	118 000
1641	01		Rbst d'emprunt	-118 000
			TOTAL	<u>211 800</u>

VOTE : 25 voix POUR**5 voix CONTRE (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J .P. SERRA), Robert MASSON)****2 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2007**

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2007, les dépenses d'investissement telles que proposées,

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2006	AUTORISATIONS 2007
202	Frais d'élaboration des documents d'urbanisme	111 635,33	27 908
2031	Frais d'études	804 707,11	201 176
2033	Frais d'insertion	3 450,41	862
20413	Subvention au Département	70 000	17 500
205	Conc. Dr Sim.	65109,72	16 277,43
2111	Terrains nus	195 000	48 750
2112	Terrains de voirie	7 691,13	1 922
2115	Terrains bâtis	380 000	95 000
2118	Autres terrains	115 000	28 750
21318	Autres bâtiments	40 400	10 100
2138	Autres constructions	1 265 800,00	316 450
21571	Matériels de voirie	238 800,00	59 700
2152	Installations de voirie	76 037,80	19 009,45
2162	Fonds anciens biblio. et musées	1 800,00	450
2182	Matériel de transport	280 045	70 011
2183	Matériel de bureau	123 666,35	30 916
2184	Mobilier	96 682,04	24 170
2188	Autres	242 973,35	60 743
2312	Terrains	2 408 759,07	602 189
2313	Constructions	5 615 752,94	1 403 938
2315	Installations mat. et out. Technique	3 908 834,08	977 208
2316	Restauration œuvres d'art	83 191,23	20 797
238	Av. Acptes. Versées s/com.Immo. Corpo.	900 000	225 000

PRECISE que ces dépenses ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2006.

VOTE : 25 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

3 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2007 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2007 les dépenses d'investissement telles que proposées,

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2006	AUTORISATIONS 2007
2313	Travaux de bâtiments	745 000,00	186 250
2315	Réseaux	1 421 746,75	355 436
		<u>2 166 746,75</u>	<u>541 686</u>

PRECISE que ces dépenses ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

4 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2007 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2007 les dépenses d'investissement telles que proposées,

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2006	AUTORISATIONS 2007
2313	Travaux de bâtiments	773 000,00	193 250
2315	Réseaux	5 026 131,33	1 256 532
		<u>5 799 131,33</u>	<u>1 449 782</u>

PRECISE que ces dépenses ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2006.

VOTE : 25 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

5 – ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES – ATTRIBUTION D'ACOMPTES AU TITRE DE L'ANNEE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE les acomptes sur subventions annuelles au titre de l'année 2007, tels que proposés.

Activité		SUBVENTION 2006	subventions complémentaires	acompte 2007
CULTURELLE	A.V.E.C.	12 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
CULTURELLE	ADVENTI VOCE	915,00 €		457,50 €
CULTURELLE	ASS. pour le developpement des arts et traditions	17 000,00 €	5 000,00 €	11 500,00 €
scolaire	ASSOCIATION AU FILS DES MOTS	3 000,00 €		1 500,00 €
CULTURELLE	COLLEGE ANDRE CABASSE	2 500,00 €		1 250,00 €
CULTURELLE	En plein cœur	1 500,00 €		750,00 €
CULTURELLE	Entre Chats	1 900,00 €		950,00 €
CULTURELLE	jeune decouverte	1 500,00 €		750,00 €
CULTURELLE	=@multimédia	1 500,00 €		750,00 €
CULTURELLE	PROTECTION MONUMENTS HISTORIQUES ROQUEBRUNE	5 000,00 €		2 500,00 €
CULTURELLE	Roquebrune culture	18 000,00 €		9 000,00 €
CULTURELLE	adepp(atelier de peinture provencale	1 500,00 €		750,00 €
scolaire	Parcours 83	740,00 €		350,00 €
SOCIAL	COS	70 000,00 €		35 000,00 €
SOCIAL	SECOURS ROQUEBRUNOIS	5 700,00 €		2 850,00 €
SPORTIVE	A.S.R. CYCLISME	2 500 €		1 250,00 €
SPORTIVE	ASS. SPORTS ET LOISIRS DE LA BOUVERIE	2 700 €		1 350,00 €
SPORTIVE	AZUR RACING KART	1 200 €		600,00 €
PATRIOTIQUE	F.N.A.C.A,	1 200,00 €		600,00 €
SPORTIVE	C.A.R, BASKET BALL	27 000 €		13 500,00 €
SPORTIVE	C.A.R. BILLARD	4 800 €		2 400,00 €
CULTURELLE	Les Médiévales	40 000,00 €		20 000,00 €
SPORTIVE	C.A.R. FOOTBALL	40 000 €	10 000 €	20 000,00 €
SPORTIVE	C.A.R. KARATE	1 800 €		900,00 €
SPORTIVE	C.A.R. TENNIS	6 800 €	1 700 €	3 400,00 €
SPORTIVE	ROQUEBRUNE JUDO CLUB	3 000 €		1 500,00 €
SPORTIVE	CERCLE CANIN ROQUEBRUNOIS	750 €		375,00 €
SPORTIVE	CLUB ESCALADE ET RANDONNEES	€ 1 300		650,00 €
PATRIOTIQUE	SAPEURS POMPIERS	1 500,00 €		750,00 €
SPORTIVE	ROQUEBRUNE SPORT	€ 8 000		4 000,00 €
SPORTIVE	RUGBY CLUB D'ARGENS	€ 10 000		5 000,00 €
SPORTIVE	SOCIETE LA BOULE ROQUEBRUNOISE	5 000 €		2 500,00 €

SPORTIVE	CHASSE LA DIANE ROQUEBRUNOISE	7 000 €		3 500,00 €
SPORTIVE	TAEKWONDO CLUB DES ISSAMBRES	2 500 €		1 250,00 €
SPORTIVE	TENNIS CLUB DES ISSAMBRES	6 300 €		3 150,00 €
SOCIAL	Vivre à la bouverie	800,00 €		400,00 €
SOCIAL	Jeunesse information	1 000,00 €		500,00 €
SPORTIVE	TENNIS DE TABLE ISSAMBRE ALCI	1 500 €		750,00 €
SPORTIVE	TIR A L'ARC DES ISSAMBRES	2 000 €		1 000,00 €
CULTURELLE	FOL	5 568,00 €		2 800,00 €
SPORTIVE	ASS. SPORTIVE ET CULTUR. POUR LA SOLIDARITE	800 €		400,00 €
SPORTIVE	G.R. ROQUEBRUNE	1 000 €		500,00 €
ECONOMIE	LES VENDAIRES			3 000,00 €
Environnement	protection animale roquebrune	2 000,00 €		1 000 €

CCAS		425 000,00 €		200 000,00 €
CAISSE DES ECOLES		58 000,00 €		29 000,00 €

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

6 - OFFICE DU TOURISME – REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE DE SEJOUR AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D'ALLOUER à l'Office Municipal du Tourisme, le reversement d'une partie du produit de la taxe de séjour, pour un montant de 150 000 euros, pour l'exercice 2007.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

7 – TARIFS DES DROITS ET TAXES SUR LA COMMUNE – EXERCICE 2007

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE à compter du 1^{er} Janvier 2007 les tarifs des «droits et taxes » tel que proposés,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

8 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Technique:</u>	
Technicien supérieur principal	1
Agent de maîtrise principal	3
Agent de maîtrise qualifié	3
<u>Filière Sociale:</u>	
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	1

- **PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

9 – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le Régime Indemnitaire des Conseillers des Activités Physiques et Sportives comme suit :

Cadre d'emplois des Conseillers des Activités Physiques et Sportives :

- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires au taux moyen fixé par arrêté ministériel pour chaque catégorie et indexée sur la valeur du point. Le montant maximum des attributions individuelles ne peut excéder 8 fois le montant moyen annuel attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.
- Indemnité de Sujétions Spéciales des Conseillers d' Education Populaire et de Jeunesse prévue par le décret 88-98 du 28 janvier 1988 au taux de référence.

Ce Régime Indemnitaire est applicable aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires des cadres d'emplois cités. Il sera actualisé en fonction des revalorisations des régimes de référence. La périodicité de versement du Régime Indemnitaire sera mensuelle.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2007 au chapitre 012 "Rémunération du personnel".

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

10 – REFONTE DES ECHELLES DE REMUNERATION ET DISPOSITIONS RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DES CATEGORIES A ET B

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des modifications proposées,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions qui s'imposent,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et des postes avec suppression et création des grades nécessaires aux reclassements qui en découlent,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif Commune de l'exercice 2007, au chapitre 012 « Rémunération du personnel ».

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

11 – REFONTE DES GRADES ET DES ECHELLES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA POLICE MUNICIPALE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications proposées,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et des postes avec suppression et création des grades nécessaires aux reclassements qui en découlent,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif Commune de l'exercice 2007, au chapitre 012 « Rémunération du personnel ».

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

12 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de transférer les frais de personnel affecté au Centre Municipal de Voile et de Kayak, du budget général au budget annexe du Centre Municipal de Voile et de Kayak pour un montant de 70 829 €,

PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget annexe du Centre Municipal de Voile et de Kayak des Issambres – compte 641 – Rémunération du personnel.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

13 – CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL « ANIMATEUR FISAC »

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'un emploi contractuel « Animateur FISAC »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document tendant à rendre effective cette décision,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif Commune de l'exercice 2007, au chapitre 012 « Rémunération du personnel ».

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

14– AMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS JULIEN CAZELLES – LOCATION DE MODULES EQUIPES A USAGE DE VESTIAIRES ET DE TOILETTES POUR LE STADE HOMOLOGUE – AVENANT N° 1 AU MARCHE 2004/038

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la prolongation de la durée de location du marché « Aménagement du Centre de Loisirs Julien Cazelles - location de modules équipés à usage de vestiaires et de toilettes pour le stade homologué », du 24 janvier 2007 jusqu'au 30 juin 2007, au plus tard, pour un montant maximum de 5.656,57 € TTC,

APPROUVE le montant mensuel qui sera réglé au cours de la période de location supplémentaire et ce pour un montant maximum de 903,74 H.T.

APPROUVE le montant modifié du marché n° 2004/038, porté à la somme maximum de 49.463,66 € TTC,
AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant,
PRECISE que les crédits correspondant à ces prestations complémentaires seront inscrits au budget communal.

VOTE : 25 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

15- EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE DU VILLAGE – AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2006/116 – LOT N° 1 : TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – MACONNERIE – CHARPENTE – COUVERTURE – MENUISERIES BOIS INTERIEUR – DIVERS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation des travaux supplémentaires pour un montant de 8 240,44 € TTC,

APPROUVE le montant modifié du marché, porté à la somme de 65.368,82 € ,

AUTORISE Monsieur l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire sont inscrits au budget communal.

VOTE : 25 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

16 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH N° 149 APPARTENANT A MONSIEUR REGIS, SISE QUARTIER DE LA GENE, EN BORDURE DE LA RN 7 ET DU GIRATOIRE DESSERVANT LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de passer outre l'avis des Domaines et d'acquérir la parcelle cadastrée section AH n° 149 d'une contenance de 7 618 m², sise quartier de la Gène, au prix de 260 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude Notariale de Maître CARRIER,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional ou à tout autre organisme habilité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

VOTE : 25 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

17 – REGULARISATION FONCIERE – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE BI N° 339 CONSTITUANT UNE PARTIE DE L'AVENUE PAUL ARENE – CLASSEMENT ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI n° 339, d'une superficie de 1 981 m², propriété indivise de Monsieur CHAILLAN Claude, et Mesdames POLLIAN Catherine, LUCCIANI Josiane et CHAILLAN Jane, au prix de 15 000 Euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction ainsi qu'à recevoir et authentifier l'acte d'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section BI n° 339, passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DECIDE du classement dans le domaine public communal de la voie, dès lors que ces formalités auront été accomplies.

VOTE : 25 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

18 – CREATION D'UN CARREFOUR SUR LA RD N7 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR JEAN PAUL OLLIVIER, 1^{ER} ADJOINT, DE SIGNER LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE, LE CONSEIL GENERAL ET LA S.E.M.L. S.A.R.A.

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer la convention à intervenir entre la Commune, le Conseil Général et la S.E.M.L. S.A.R.A., ainsi que tout document afférant à ce dossier.

S'ENGAGE d'ores et déjà à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE : 25 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

19– ACQUISITION DU GARAGE DE LA GRANDE BASTIDE PARCELLES CADASTREES SECTION BP 287 ET 289 SISES AU BAS DU COL DU BOUGNON APPARTEMENT A LA S.C.I. « LES GRANDS HORIZONS »

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de passer outre l'avis des Domaines et d'acquérir les parcelles cadastrées section BP n° 287 et 289 d'une contenance respective de 1567 m² et 2933 m² sises au lieu dit « La Grande Bastide », au prix de 570 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude Notariale de Maîtres JANER/BRINES,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional ou à tout autre organisme habilité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

VOTE : 25 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

20 – ZAC DU BLAVET – CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES CS N° 736 ET 738 AU PROFIT DE LA SOCIETE T.A. DEVELOPPEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section CS N° 736 et 738, propriétés de la Commune d'une contenance totale de 3ha 72a 47ca, situées dans le périmètre de la ZAC du Blavet, au prix de 591 000 € à la S.A.R.L. T.A. DEVELOPPEMENT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude notariale de Maîtres JANER et BRINES à Roquebrune-sur-Argens,

PRECISE que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : 25 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT (pouvoir de C. ROUGIER), R. FLATTET (pouvoir de J.P. SERRA), Robert MASSON)

21 – CESSION DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE DU GOLF – APPROBATION DE LA CESSION DES DROITS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession des droits afférant au bail emphytéotique au profit de la Société « GOLF RESORT LES ROCHES ROUGES », constituée de trois sociétés IMMO VAUBAN, EATON GOLF INVESTMENT et FUTURA,

DECIDE d'agrèer le nouveau bénéficiaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette transaction.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

22 – CONSTITUTION DE SERVITUDE A USAGE DE PARKING AU PROFIT DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS – QUARTIER DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif de la servitude à usage de parking sur les parcelles cadastrées section CD n° 277 et 481, au profit du domaine public de la Commune, à intervenir en l'Etude Notariale de Maître AGOSTINI à Grimaud, ainsi que tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que le Notaire doit informer chaque acquéreur de la présente servitude.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

23 – AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR POUR L'ACCES AU STADE JULIEN CAZELLES – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et le Conseil Général,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférant à ce dossier,

S'ENGAGE d'ores et déjà à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

24 – GROUPEMENT PETROLIER DE LA COTE D'AZUR – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BAC SUPPLEMENTAIRE DE STOCKAGE ET SUR L'ETUDE D'IMPACT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

-EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la demande d'autorisation d'exploiter un bac supplémentaire de stockage de 6 100 m³ d'hydrocarbures présentée par la société GIE Groupement Pétrolier de la Côte d'Azur sur son site de PUGET-SUR-ARGENS au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur l'étude d'impact relative à ce projet.
VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

25 - CHANTIERS D'INSERTION – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CLARISSE ENVIRONNEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention à passer avec l'association « CLARISSE Environnement » telle que proposée ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2007, Article 657 38 – Fonction 74 831.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

26 – RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2007 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Après débat, le Conseil Municipal :

- DECIDE DE RECRUTER** 5 ou 6 agents recenseurs pour la période du 18 janvier au 24 février 2007,
 - DECIDE D'ALLOUER** à chaque agent recenseur une rémunération forfaitaire nette de 650 euros comprenant : les demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, les 5 semaines de collecte, les frais de déplacement,
 - DECIDE D'ATTRIBUER** une indemnité forfaitaire allant de 50 euros à 250 euros en fonction des difficultés de la mission,
 - PRECISE** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2007 –Chapitre 012.
- VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)**

27 - INFORMATION DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 06/166 au n° 06/187.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 40.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 21 décembre 2006.

Le Maire,
Luc JOUSSE